



LEGISLATURE 2020 – 2025
PROCES-VERBAL No. 17
CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 14 JUIN 2022

- PRESENTS** : M. Claude MEMBREZ, Président du Conseil municipal
Mmes Nadine CORTINOVIS GFELLER, Sylvie DESBAILLET, Delphine VOELLINGER
MM Daniel CHAMBAZ, Guy JULINI, Vincent MONNIER, Conseillers municipaux
- EXCUSES** : Sébastien DELESDERRIER, Daniel SANDMEIER, Conseillers municipaux
- ASSISTENT A LA SEANCE** : M. Olivier FAVRE, Maire
Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoints
Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire
- PROCES-VERBAL** : Mme Florence CHOUET
-

- ORDRE DU JOUR** :
1. Approbation du procès-verbal du 10 mai 2022.
 2. Informations de la Mairie.
 3. Projet ex-salle de danse, 336 route du Mandement – Prise de position.
3.1 Rénovation du jeu du préau de l'école – Rapport de la commission Emplacements.
 4. Propositions individuelles et questions.
4.1 La Transition énergétique à Russin – Daniel CHAMBAZ.
 5. Divers.
 6. Dates des prochaines séances du Conseil municipal en 2022.
-

Séance ouverte à 19h00

Claude MEMBREZ : Salue Monsieur le Maire et ses Adjoints, les Conseillers municipaux, la secrétaire, la procès-verbaliste et le public. Il excuse l'absence des Conseillers municipaux Sébastien DELESDERRIER et Daniel SANDMEIER et procède à la lecture du petit mot de remerciements de ce dernier pour le présent reçu à l'occasion de son anniversaire. Il rappelle que la séance de ce soir sera suivie d'un repas.

Le Président annonce la proposition de la Mairie d'ajouter le point 3.1 à l'ordre du jour. Le point est accepté.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 MAI 2022

Le PV est approuvé à l'unanimité. Remerciements à son auteure.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE :

- **EMPLOYE COMMUNAL :** Le Maire confirme l'engagement d'un technicien communal (selon un partage de 40% pour Russin et 60% pour Dardagny). Architecte ETS, David RODRIGUEZ sera présenté à l'Exécutif et aux divers collaborateurs des deux communes juste avant son entrée en fonction le 01.07.22, ainsi qu'aux Conseillers municipaux avant la prochaine rentrée scolaire.
- **ASSISTANTE ADMINISTRATIVE :** L'appel à candidature a obtenu 169 dossiers en retour à fin mai. De tout type : premier emploi, du CFC au Master, jeunes mamans, hommes ... L'étude de ces dossiers suit son cours.
- **SCHEMA DIRECTEUR :** Le coup d'envoi vient d'être donné aux mandataires. Lors de la prochaine séance plénière de novembre, le cahier des charges de ce projet sera soumis au vote des Conseillers.
- **ROUTE DE VERBOIS - NUISANCES SONORES ET VITESSE :** A la suite des récents essais/analyses effectués et des résultats constatés (SABRA : bruit et OCT : vitesse), la vitesse sur la route de Verbois a été abaissée à 60 km/h le 06.06.22. S'en suivront de nouveaux contrôles et analyses du bruit et de la vitesse.
- **EXPLORE, FESTIVAL DE LA VILLE DE DEMAIN – ATELIER FRESQUE DU CLIMAT :** Le département du Territoire du canton de Genève, par le biais d'un courrier de M. Antonio HODGERS, invite tous les Elu(e)s des communes genevoises, Maires, Adjoints et Conseillers administratifs/municipaux, à participer à cette rencontre dédiée aux causes et conséquences du dérèglement climatique, sur la base des travaux scientifiques du GIEC. Rencontre fixée au 18.06.22 à 13h30 à la salle communale de Plainpalais.
- **TOURNOI DES ELUS :** Cette manifestation (sur inscription) s'adresse à l'ensemble des Elu(e)s : Membres du Conseil d'Etat du canton de Genève, Conseillers aux Etats, Conseillers nationaux genevois, membres du Grand Conseil, Maires et Adjoints, Conseillers administratifs/municipaux. Le tournoi aura lieu au stade de football de la commune de Perly-Certoux, actuelle tenante du titre, dimanche 26.06.22 dès 9 heures. Les Conseillers y sont vivement conviés. Ce tournoi (football ou pétanque) bénéficie habituellement d'une très bonne ambiance.
- **1^{er} AOÛT 2022 :** La fête nationale aura lieu à Russin, sous chapiteau champêtre, et accueillera comme orateur invité : Jean TERRIER, ancien archéologue cantonal. Avec la participation : de l'Amicale des sapeurs-pompiers, de la Jeunesse, des Paysannes, et des Conseillers municipaux. La manifestation fera l'objet d'un tout-ménage très prochainement. Sous réserve de confirmation ultérieure : le pacte de 1291 sera lu par un jeune collégien de 19 ans, de nationalité suisse, né en Ukraine.

Suzanne SERAFINI :

- **ECOLE :** 32 enfants sont inscrits en 1P (Russin : 3 - Dardagny : 10 - La Plaine : 19). A Russin, 3 classes seront occupées : 1x 1P, 1x 1P/2P et 1x 2P/3P.
- **BIBLIOBUS :** Le projet « Silence, on lit ! » imaginé par des enseignants dans le but de promouvoir la lecture chez les jeunes enfants, et sponsorisé par les communes, vient d'être mis en route. Le bus a tourné ce matin même dans les trois communes du Mandement. L'Adjointe n'a pas encore de retour au stade actuel.
- **RENTREE SCOLAIRE :** L'office médico-pédagogique du DIP organise une séance café-croissants-parents (4 dates à Russin et 4 à La Plaine). Espace de rencontre et de discussion.
- **PRO SENECTUTE :** Le schéma actuel (lieu de rencontre au IEPA – assistance aux personnes âgées – situé près de l'EMS de Satigny) fera l'objet de discussions jusqu'à la fin de l'année. A cette date, une décision sera prise sur le maintien ou non de ces séances dans les bâtiments dédiés ou si celles-ci se feront uniquement sur appel.
- **FONTAINES :** Deux fontaines du village ont déjà vu leur débit d'eau passer de 2 litres/minute à 1 litre/minute. Deux autres fontaines feront l'objet de petits travaux (en période hivernale) nécessaires à la réduction du débit souhaitée.

- EXPOSITION PERMANENTE – 31.05.22 : Le vernissage a fait l'objet d'un vif succès. Les familles ukrainiennes présentes à cette occasion seront également reçues au Château de Dardagny le 01.07.22, en compagnie de leurs familles d'accueil et des Exécutifs des deux communes.
- FETE DE LA MUSIQUE – 17.06.22 : Soirée organisée par l'amicale des pompiers. Pour rappel, la présence des Conseillers n'est pas indispensable mais souhaitée.
- SORTIE DES AINES – 22.06.22 : La manifestation est victime de son succès, puisqu'elle a récolté 75 réponses positives sur les 65 escomptées. A l'avenir, le budget devra très probablement être ajusté en conséquence.
- VERRES SIG : Des verres, gracieusement mis à disposition par les SIG, seront offerts aux aînés lors de la sortie en car (ou en dehors de la manifestation pour celles et ceux qui ne peuvent y participer). Petit clin d'œil pour rappeler à ces personnes de ne pas oublier de bien s'hydrater en période caniculaire.
- PROMOTIONS – 02.07.22 : La partie officielle aura lieu à la salle polyvalente (dès 16h environ) et les festivités suivront dans l'enceinte du Château de Dardagny. La présence des Conseillers est ici fortement souhaitée. Les informations nécessaires leur parviendront en temps utile, soit juste après la dernière séance prévue avec Dardagny. Un tout-ménage suivra également très prochainement.
- REPAS ESTIVAL – 21.08.22 : La participation des Conseillers est obligatoire et les conjoints sont les bienvenus. Rendez-vous leur est fixé au dimanche à 8h30 dans la cuisine de l'école. L'Exécutif reste dans l'attente d'une autorisation pour se rendre sur l'étang de pêche des Bouvières. En attendant également, la confirmation des pompiers sur la mise à disposition de leur bus pour véhiculer les personnes à mobilité réduite. Toutes les informations nécessaires figureront dans le tout-ménage à venir.
- SORTIES DE SKI : En partenariat avec l'Ecole suisse de ski, celles-ci seront remises en piste l'hiver prochain. Conditions en cours de finalisation avec les communes de Satigny et de Dardagny. Plus d'informations à suivre.

Didier FROSSARD :

- TRAVAUX ROUTE DES BAILLETS ET HAMEAUX : Les travaux de réfection de la chaussée sont achevés. Une petite étude d'ingénieur reste toutefois à entreprendre sur l'affaissement des accotements (causes naturelles, probablement accélérées par le passage d'animaux), pour s'assurer qu'il n'y a pas de risque sous-jacent.
- TRAVAUX ROUTE DES MOLARDS : Le trafic des machines agricoles affaisse la chaussée le long de la forêt et le long des vignes. Les travaux de réfection des accotements viennent de débuter et devraient durer 2 ou 3 jours.
- COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES : A la Chaumaz et aux Baillels, un bureau d'ingénieurs et une entreprise spécialisée équipée de caméras ont été mandatés pour nettoyer et étudier l'état et le dimensionnement des collecteurs d'eaux pluviales, notamment sur certains raccordements privés, afin de détecter d'éventuels raccords d'eaux usées à corriger. La Mairie entreprendra les actions nécessaires dès réception du rapport de l'ingénieur et des conclusions qui en découleront.

D'autre part, la Commune ne dispose pas d'un inventaire exhaustif des sacs communaux d'eaux pluviales qui doivent être nettoyés régulièrement. Un bureau sera également mandaté pour établir l'inventaire, ainsi qu'un relevé cartographique de ces collecteurs. Cette base indispensable permettra de lancer les futurs appels d'offres destinés à leur entretien.

- ROUTE DU MANDEMENT 350 : De fortes odeurs nauséabondes se dégagent des grilles de route sur ce lieu, où se situait une ancienne fosse à purin. Une entreprise sera mandatée pour procéder à un nettoyage du collecteur, passage de caméra et vérification des raccordements, notamment des raccordements d'eaux usées (usage de colorant artificiel dans les eaux usées provenant des privés avoisinants).
- REFECTION DU JEU DU PREAU DE L'ECOLE : La commission s'est réunie à ce sujet et le président fera son rapport sous point 3.1 de la présente séance.

3. PROJET EX-SALLE DE DANSE, 336 ROUTE DU MANDEMENT – PRISE DE POSITION

Olivier FAVRE : Dans un état de dégradation relativement avancé, le bâtiment avait en son temps fait l'objet d'une demande de démolition, alors refusée par le Service cantonal des Monuments et Sites en raison, notamment, des qualités patrimoniales du bâtiment. Aujourd'hui, le propriétaire des lieux, a décidé de faire rénover ce bâtiment et obtenu dans ce sens l'autorisation de construire DD 318'272/1. Le bâtiment ne sera pas mis en vente, mais en location. En raison d'une localisation stratégiquement idéale au sein du village (interaction avec la Mairie), d'une part, et de qualités structurelles très intéressantes (surface intérieure), d'autre part, la Commune se dit fortement intéressée et s'est d'ores et déjà prononcée en ce sens auprès du propriétaire. La Mairie envisage l'usage de ce lieu pour diverses manifestations, telles que : local dédié à Papyrus, expositions temporaires, activités communales, permanences ... et autres. A noter que, contrairement au local sociétés, ce bâtiment serait réservé à l'usage de la Commune et ne serait pas proposé en location à la population. Au vu de sa singularité et en toute objectivité, ce lieu correspond plus à l'usage que souhaite en faire la Commune, qu'à celui d'un particulier (hormis l'usage d'un entrepôt). Avec l'assentiment du Président, le Maire souhaite libérer provisoirement de sa fonction la Conseillère municipale Delphine Voellinger mandatée pour ce projet et lui passe la parole pour plus de précisions sur le projet.

Delphine VOELLINGER : Ce projet est très spécial et très intéressant. Il s'agira avant tout de consolider la structure du bâtiment et de le faire revivre ! Or, transformer un bâtiment classé, quasiment réduit à l'état de « ruine », en un bâtiment à hautes performances énergétiques, constitue un vrai challenge, un travail considérable et très fin de restauration. A l'extérieur, il faudra dégager la place à l'arrière du bâtiment. A l'intérieur, 75 m2 de surface ouverte bénéficient d'une charpente incroyable à valoriser ! En revanche, les fenêtres sont disproportionnées (très hautes). L'idée est de rendre cet espace viable et utile, après 30 ou 40 ans d'inoccupation. Des fenêtres adaptées à triple vitrages (capacités thermiques requises), toutefois à l'ancienne, pourront être positionnées. Sur le toit, 12 m2 de panneaux photovoltaïques terracotta apporteront leur concours en termes d'économie énergétique. Les pièces de bois abîmées des murs extérieurs seront remplacées par de nouvelles pièces, provenant également de bois ancien dans le but de sauvegarder l'aspect du patrimoine. Concrètement, la pose des échafaudages débutera début juillet et les travaux dureront probablement jusqu'à la fin de l'année en cours.

Daniel CHAMBAZ : Formule deux questions. Il se réfère au petit bâtiment sis dans la cour arrière. Qu'en est-il et que deviendra-t-il ? Il pose en outre la question du coût de location mensuel du bâtiment principal qui intéresse la Commune et souhaite savoir si la Mairie a déjà pris un engagement vis-à-vis du propriétaire des lieux.

Delphine VOELLINGER : Le petit bâtiment dont il est question fait partie intégrante de la parcelle voisine achetée par des promoteurs immobiliers, qui viennent de déposer un dossier d'autorisation de construire. Dans le cadre de leur projet et si ce dernier est accepté, le bâtiment sera transformé en logement (studio).

Olivier FAVRE : Répond à la seconde question. Le montant de la location s'élèvera à environ CHF 2'000.-/mois, prix estimé raisonnable en regard des travaux de restauration entrepris. L'Exécutif est fortement intéressé, mais n'a toutefois encore rien signé. Dépendant de la discussion de ce soir, la décision sera prise en fin de semaine.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Tient à saluer à la fois l'initiative du propriétaire et le projet de location de la Mairie. Elle demande quelques précisions concernant les plans de la parcelle, plus précisément ceux de la petite place, qu'elle ne situe pas très bien. Forte des précisions obtenues, elle souhaite aborder la question des voitures garées et des poubelles disposées le long de la route à cet endroit (objets de la récente pétition sur la sécurité des piétons). Dans le cadre de ce projet de la Mairie et afin de faciliter l'accès à cette petite place, pourra-t-on faire en sorte de remédier à ces aspects, à la fois non esthétiques et surtout non sécuritaires ?

Delphine VOELLINGER : Il s'agit des voitures du locataire actuel. Celles-ci seront déplacées lors du chantier et n'auront plus lieu d'être parkées là à l'avenir. Dans le cadre de la future utilisation du bâtiment, un endroit plus discret devrait pouvoir être envisagé pour l'installation des poubelles.

Olivier FAVRE : Ne s'agissant pas d'un investissement, d'une acquisition, le sujet ne nécessite pas de délibération du Conseil. En revanche, l'Exécutif souhaite connaître le ressenti des Conseillers sur la position qu'il a prise.

Claude MEMBREZ : Sans autres questions, résume succinctement l'idée générale de l'Exécutif et propose aux Conseillers de voter. En sa qualité d'architecte du projet, Delphine VOELLINGER ne participe pas au vote.

Vote : 5 pour, 0 contre, 0 abstention.

3.1 RENOVATION DU JEU DU PREAU DE L'ECOLE – RAPPORT DE LA COMMISSION EMBLEMES

Vincent MONNIER : La commission a exploré et rapidement écarté certaines pistes. Ne rien faire ou attendre le résultat de la votation à venir concernant la future place de jeu est inconcevable, car une telle décision implique la responsabilité de la Commune en cas de nouveaux incidents. L'enduit de laque/peinture pour bateau, peu efficace sur la durée, nécessiterait beaucoup d'entretien. Le remplacement de ce jeu par un autre type de jeu n'est pas souhaitable ni envisageable pour diverses raisons : le jeu est presque neuf et non rentabilisé, en outre et non des moindres, les enfants l'adorent.

Après examen, deux solutions s'offrent à la Commune pour pallier les marques d'usures et tout particulièrement les risques d'échardes que présente ce jeu.

1. Remplacer les lattes existantes par des lattes en aggloméré et résine, moins naturelles mais garanties sans échardes, pour un devis de CHF 49'400.- TTC. Le travail est effectué sur place.
2. Remplacer les lattes existantes par des lattes en bois aggloméré naturel, plus esthétiques mais non garanties sans échardes ... pour un devis CHF 48'136.- TTC si le travail est effectué sur place ou pour un devis de CHF 91'900.- TTC si le jeu est enlevé et modifié en atelier, avant d'être remplacé.

La commission s'est positionnée sur la solution numéro 1. ci-dessus.

Didier FROSSARD : Répond à la question de Delphine VOELLINGER en confirmant qu'il s'agit de remplacer toutes les lattes. Il présente des échantillons des lattes proposées par la commission.

Olivier FAVRE : Annonce qu'il faut agir rapidement, cet été encore, afin que les jeunes enfants soient à l'abri de tout dommage éventuel à la rentrée scolaire. En raison des délais de commande impartis et s'agissant d'entretien, l'Exécutif a décidé de ne pas proposer le sujet au vote, mais espère tout de même l'approbation des Conseillers. Il précise que la demande de modification a été déposée et reste en attente d'une validation par le BPA (Bureau de prévention des accidents). Tout jeu doit faire l'objet de cette validation. Le Maire précise à ce titre, que le jeu dans sa configuration actuelle (y compris les lattes, dont les essences de bois avaient été imposées par le CMNS) avait fait l'objet d'une telle validation en son temps.

Didier FROSSARD : Vérification faite au préalable avec l'entreprise pour éviter toute mauvaise surprise, ajoute qu'une petite majoration d'environ CHF 3'000.- est à prévoir, en raison de la spécificité du mode de fixation des lattes du jeu. Cette majoration portera le coût total de la rénovation à CHF 52'900.- TTC.

Claude MEMBREZ : Précise à son tour que le montant dédié à cette rénovation entrera dans le poste entretien, préalablement enregistré au budget.

DEBAT ET QUESTIONS : Synthèse du débat qui s'ensuit au sein du Conseil municipal sur les divers aspects liés à la problématique de ce jeu et points principaux relevés par l'Exécutif :

- La rénovation de ce jeu est essentiellement destinée à la protection des enfants contre les échardes.
- Nonobstant le choix de rénovation du revêtement, l'usage du jeu par des engins à roulettes (skates, patins, trottinettes ...) n'est toujours ni souhaité, ni autorisé, pour des raisons évidentes d'usure et de détérioration.
- Le remplacement par un autre type de jeu n'est pas envisageable / souhaitable pour diverses raisons :
 1. Rien de solide ne peut être fixé sur les dalles du parking.
 2. Le jeu ne date que de 2016, il n'est pas encore rentabilisé.
 3. Les enfants (de tout âge) l'adorent.
 4. D'autres types de jeux existent déjà dans le préau : buts de football / paniers de basket.
- Il serait déplacé de véhiculer le fait que ce jeu n'est pas adapté. Il a fait l'objet d'une certification auprès du BPA lors de sa mise en service.
- Pour rappel : L'interdiction de l'usage du préau et de ses jeux par des enfants venus de l'extérieur, durant les heures de classe, relève d'un règlement du DIP et non d'une décision de la Commune.
- L'usage du jeu incriminé a été provisoirement proscrit par les enseignantes à leurs élèves, dans un but de prévention d'accidents en attendant la réfection de l'ouvrage.
- Malheureusement, aucun plan B de place de jeu ne peut être envisagé avant la votation liée au référendum récemment déposé.

4. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

4.1 LA TRANSITION ENERGETIQUE A RUSSIN

Daniel CHAMBAZ : Bien que la protection de l'environnement soit l'une de ses préoccupations principales, il ne s'étendra pas trop sur le sujet. Il cite toutefois quelques exemples aberrants de réactions de leaders genevois, et précise que rien ne sert de se référer à ce que font (ou ne font pas) nos voisins proches ou lointains, nous devons tous nous sentir concernés par le sujet. Le Conseil d'Etat a décidé de serrer la vis. A l'instar des autres communes, Russin se doit de faire quelque chose à son niveau. Bon nombre d'habitants du village sont propriétaires, bon nombre de maisons sont anciennes, patrimoniales, le village est protégé ... Le défi est de taille, car la réponse aux standards fixés ne sera pas simple. Il estime urgent d'anticiper ce problème, qui n'ira pas en s'améliorant ! Il propose donc d'envoyer un dossier à la commission Bâtiments pour examen, avant de revenir auprès du Conseil municipal. Il n'a pas d'idée préconçue et souhaite juste que le dossier soit examiné en profondeur. Il estime par ailleurs essentiel que tous les Conseillers municipaux participent au projet.

PROPOSITION ECRITE DE DANIEL CHAMBAZ

INTRODUCTION

L'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) a informé le 18 mai 2022 que quatre indicateurs clés du changement climatique – la concentration des gaz à effet de serre, l'élévation du niveau de la mer, le réchauffement et l'acidification des océans – ont établi de nouveaux records en 2021. Selon l'OMM, ceci démontre une fois encore la réalité des changements provoqués par les activités humaines à l'échelle planétaire, sur terre, dans les océans comme dans l'atmosphère, changements qui ont des répercussions délétères et pérennes sur le développement durable et les écosystèmes.

Le rapport de l'OMM sur l'état du climat mondial en 2021 confirme que les sept dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées. Les conditions météorologiques extrêmes, qui sont la traduction au quotidien du changement climatique, ont causé un préjudice économique de plusieurs centaines de milliards de dollars, se sont soldées par un bilan humain très lourd et ont eu un impact majeur sur la qualité de la vie de très nombreuses personnes. Leurs répercussions sur la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et les déplacements de populations se sont accentuées en 2022.

Pour sa part, le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève assume ses responsabilités en prenant la juste mesure de ces enjeux. Après avoir décrété l'urgence climatique en décembre 2019, il a renforcé son Plan climat 2030 en 2021 et augmenté de trois milliards de francs ses investissements écologiques prévus pour les 10 prochaines années. Le secteur du bâtiment représentant la moitié des besoins énergétiques du canton, le Conseil d'Etat a également décidé de porter un effort considérable dans ce secteur en introduisant en 2022 des mesures contraignantes pour les propriétaires dans le règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn, L 2 30.01).

Concrètement, toutes les maisons dépassant un indice de dépense de chaleur de 450 MJ/m²/an, ce qui représente une consommation de 1250 litres de mazout pour une maison de 100 m² chauffés (soit 60% du parc) devront être assainies et il deviendra pratiquement impossible de remplacer une chaudière au mazout ou au gaz. Des délais sont prévus en fonction de la gravité de la situation.

En bref, il va s'agir pour tous les propriétaires, dans les meilleurs délais, d'isoler au maximum leurs maisons et de s'affranchir des énergies fossiles. Diverses mesures d'encouragement et des subventions sont prévues, mais cela signifiera néanmoins pour les propriétaires concernés des investissements conséquents à consentir.

LA SITUATION A RUSSIN

La commune de Russin est caractérisée par une abondance de maisons anciennes, à caractère souvent patrimonial, lesquelles tomberont probablement le plus souvent sous le coup des nouvelles dispositions réglementaires, avec toutes les difficultés que l'on peut imaginer pour respecter ces dernières.

Du point de vue de l’approvisionnement en énergie renouvelable, Russin est malheureusement trop petite et trop éloignée du centre pour pouvoir être alimentée de façon rentable par l’un des réseaux de chaleur structurants pour lesquels la population genevoise vient de voter le monopole aux SIG. Elle va donc devoir se débrouiller seule pour couvrir les besoins de sa population. Dès lors trois options s’ouvrent à elle :

1. *Concevoir et réaliser son propre réseau de chaleur alimenté par une source d’énergie renouvelable à définir, sans oublier la question des hameaux ;*
2. *Accompagner les propriétaires pour la réalisation de solutions intégrées par groupes de maisons ou petits quartiers ;*
3. *Laisser chaque propriétaire se débrouiller, ce qui ne sera pas forcément la solution la plus économique et écologique, et qui risquerait aussi de se traduire par une abondance de nouvelles et bruyantes pompes à chaleur air-eau.*

Compte tenu de l’excellente santé financière de la commune, il nous paraît que la mise en œuvre de l’une ou l’autre des deux premières options serait incontestablement le plus judicieux. Il s’agirait d’un investissement pour l’avenir, en phase avec l’indispensable et urgente nécessité de réduire le plus rapidement possible nos émissions de gaz à effet de serre et de sortir de notre dépendance aux énergies fossiles dont la fragilité de l’approvisionnement peut être mesurée en ces temps troublés.

Parmi les possibilités techniques à investiguer, on peut citer par exemple la géothermie de faible à moyenne profondeur, les pompes à chaleur, le solaire thermique et photovoltaïque, le bois, les mini-réseaux, etc.

L’évaluation de ces options pourrait être complétée par un accompagnement des propriétaires dans leurs démarches d’optimisation de leurs biens immobiliers, de sorte à réduire au maximum la demande d’énergie.

Voici, brièvement exposées, les raisons pour lesquelles je propose que la commission des bâtiments et des constructions soit chargée d’examiner la situation dans toute sa complexité et de revenir au Conseil municipal avec des propositions concrètes et détaillées. Le nouveau schéma directeur dont la réalisation a été votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 26 avril 2022 prévoit l’établissement d’une fiche sur l’énergie. Il s’agirait là d’en jeter les bases.

ELEMENTS A EXAMINER (entre autres)

- *Etat du parc de bâtiments, nombre de bâtiments soumis aux nouvelles dispositions réglementaires*
- *Nombre de propriétaires désireux de se raccorder à un réseau de chaleur, demande totale d’énergie y relative*
- *Conception, coût approximatif et financement d’un réseau de chaleur*
- *Sources potentielles d’énergies renouvelables*
- *Possibilités foncières d’implémentation d’une centrale commune de chauffe*
- *Premier examen des possibilités de collaboration entre voisins proches*
- *Aspects écologiques et économiques des différentes options*
- *Formes possibles de soutien communal à la définition de la meilleure option et sa mise en œuvre.*

Olivier FAVRE : L’Exécutif a pris connaissance de la demande et se positionne favorablement sur le fond et sur l’entrée en matière, sans conteste. Sur la forme, l’intérêt de cette proposition réside principalement dans le fait que le sujet abordé fera l’objet d’une étude croisée avec les principes repris dans le projet en cours du Schéma directeur (patrimoine bâti, intercommunalité, aspect environnemental ...etc), projet auquel participeront tous les Conseillers municipaux, comme envisagé dès le début de la réflexion. Le crédit ayant récemment été voté, le mandat a pu être confirmé, non seulement aux urbanistes, mais aussi à une équipe pluridisciplinaire composée de spécialistes : ingénieur en environnement, ingénieur thermicien, ingénieur en mobilité ... Le chantier a démarré, comme évoqué précédemment. Le cahier des charges, mis en place cet été, sera soumis à la validation des Conseillers en séance plénière du mois de novembre.

Daniel CHAMBAZ : Insiste sur l’importance d’une étroite collaboration entre les Conseillers (connaissance de la situation et des besoins du village) et les membres de l’équipe pluridisciplinaire sur ce travail de réflexion. Il est donc entièrement favorable à la participation de ces spécialistes aux commissions dédiées au Schéma directeur. Selon lui, peu importe d’où émane l’impulsion. Il estime indispensable d’étudier de très très près l’aspect énergétique, en raison des multiples possibilités qui se profilent dans ce domaine. Il préconise en outre que les travaux de réflexion sur le sujet démarrent le plus rapidement possible, si possible dès septembre 2022.

Claude MEMBREZ : Sans questions ni remarques, propose aux Conseillers municipaux de passer au vote pour l'entrée en matière de la proposition de Daniel CHAMBAS, proposition à mettre en lien avec le Schéma directeur.
Vote : 6 pour, 0 non, 0 abstention.

5. DIVERS

- DROIT D'OPPOSITION DES DECISIONS DE L'ACG :

Olivier FAVRE : La récente décision de subvention de l'ACG (CHF 5.2 millions) destinée au financement de l'accueil des sans-abris a été validée « du bout des doigts ». En effet, 16 communes se sont opposées, non pas au fond, mais à la forme de la décision. Par le biais de cette information, le Maire tient juste à attirer l'attention des Conseillers municipaux sur l'importance de leur positionnement quant aux décisions de l'ACG, ce, malgré le poids minoritaire de la commune de Russin au sein de l'Association des communes genevoises.

- REVUE GENEVOISE :

Olivier FAVRE : Pour des raisons pratiques (réservation des billets et du restaurant), propose d'ores et déjà aux Conseillers de fixer un dimanche entre le 13.10.22 et le 15.11.22 (dates des séances dédiées aux divers groupes et collectivités) pour assister au traditionnel spectacle, qui aura lieu dans l'après-midi et sera suivi d'un repas. La date du 06.11.22 est retenue et la date du 13.11.22 gardée en réserve au cas où les billets du spectacle ne seraient plus disponibles pour la séance du 06.11.22. Pour rappel : les conjoints sont cordialement invités à participer à la sortie. Confirmation et informations plus précises à suivre.

- RAMASSAGE DES DECHETS :

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Souhaite faire un petit retour au Conseil municipal sur la journée de ramassage des déchets récemment entreprise par Demain Russin. Répartie par équipes sur l'embouchure de l'Allondon, sur les Teppes du Biolay et sur le plateau, une quarantaine de personnes a participé à l'action et a procédé au ramassage d'environ 60 kg de déchets, dont 30 kg de moquette et 30 kg de déchets de tout type (beaucoup de plastique, de mégots, de cannettes, mais aussi : masques, vêtements et chaussures endommagés, verre et déchets alimentaires ...). Tous les déchets récupérés ont été déposés dans les containers dédiés. Un repas en commun s'en est suivi. Vu son succès, la manifestation sera très vraisemblablement reconduite l'an prochain.

- SCHEMA DIRECTEUR :

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Estime nécessaire de mettre l'accent sur l'information et le dialogue avec la population, concernant ce projet, mais aussi sur des projets communaux importants, tels que : la future liaison gare/village, les aspects énergétiques, le plan de mobilité ... Elle pense que plus de communication amènerait une meilleure cohésion entre la Commune et les villageois et par voie de conséquence, l'adhésion de ces derniers. Le cas échéant, toute opposition (pétition/référendum) serait alors entreprise de manière éclairée. Elle propose pour cela, que la Mairie procède à des rencontres régulières (par exemple 2x/an) d'information et de concertation avec les habitants du village.

Olivier FAVRE : A l'automne, une séance d'information de mi-législature inclura, entre autres, une présentation / débat sur le référendum lié à la place de jeu (à ce jour, la Mairie n'a eu aucun retour à ce sujet), ainsi qu'une présentation du Schéma directeur. En ce qui concerne le Schéma directeur proprement dit, un planning est en cours de réalisation, qui inclut les diverses concertations du Conseil municipal avec le public. Des séances d'informations auront bel et bien lieu, mais leur fréquence ne fera pas l'objet d'un planning trop rigide et dépendra principalement de l'avancement du projet et de l'importance et/ou pertinence des informations devant être communiquées.

- AIDE AUX UKRAINIENS :

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Se fait le porte-parole d'une famille d'ukrainiens qui s'enquiert de savoir si l'aide allouée par la Commune peut être utilisée à des fins autres que celles de l'aide au logement ?

Olivier FAVRE : Selon la récente décision du Conseil municipal, ces fonds sont alloués à l'aide au logement des accueillants et non à d'autres dépenses personnelles.

6. DATES DES PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2022

- LES DATES SONT FIXEES COMME SUIV :

06.09.22 à 19 heures

04.10.22 à 19 heures

08.11.22 à 19 heures

06.12.22 à 19 heures

Claude MEMBREZ : Clôt la séance en remerciant tous les membres de l'assemblée et en les invitant à se retrouver au restaurant juste à la sortie.

Séance levée à 20h27.

La prochaine séance est fixée au 06.09.22, 19 heures.